

PROCES-VERBAL du CONSEIL de FACULTE

Du 2 septembre 2020

Président de séance : M. B. BERNABÉ

Présents, représentés, absents, excusés :

<u>Collège A</u>: M. B. BERNABÉ, M. DENIS, M. DUROY, Mme LABARTHE, Mme LAFOURCADE, Mme V. MAGNIER Mme D. PLACIDI-FROT, Mme E. SCHOLASTIQUE.

<u>Collège B</u>: Mme ABADIE, M. DUBOIS, Mme FERRAND-NAGEL, M. GILLET, Mme GROFFE, M. MEYLAN (représenté par Mme SCHOLASTIQUE), Mme NICOLAS HEMAR, M. SENNE (représenté par Mme LAFOURCADE)

Collège BIASS: M. L. JAN, M. A. RICARD, Mme S. SUIHLI

<u>Collège personnalités extérieures</u>: Mme DESJUZEUR, Mme LEANDRI (représentée par M. BERNABE), M. HOOS, Mme BRAULT, M. RECOING (représenté par M. BERNABE)

Collège étudiants : absents non excusés

Invités: Mme CORDEBARD, Mme S. CHARREIRE-PETIT, Mme MARTINEAU, Mme MEDJKANE

ORDRE DU JOUR

- I. Rentrée 2020
- II. Questions diverses

La séance est ouverte à 9h30

Pour commencer le doyen revient sur les documents envoyés et notamment sur la lettre d'information relative à la rentrée; il est demandé si cette lettre convient, s'il y a des modifications à faire, des suggestions, des ajouts par rapport aux autres documents et en particulier par rapport au guide d'aide à la pédagogie.

Mme Lafourcade souhaiterait rajouter un point sur la sécurisation des micros (bonnettes).

Mme Groffe se demande si les chargés de TD doivent ramasser les copies papier et ce qu'il en est des fiches.

Le doyen répond qu'il n'y a pas de règle sur le papier. Les fiches seront traitées par le personnel qui sera masqué et qui se lave les mains régulièrement. En ce qui concerne les copies relevées cela pose peut—être un autre problème, il faudrait les laisser de côté 3 jours.

M. Hoos ne voit pas dans la lettre comment est traité le cas des étudiants qui ne pourront en raison de leur santé, se rendre aux cours ; qu'est-il prévu ?

Mme Charreire-Petit conçoit que c'est une vraie question qui a été posée avec quelques collègues. C'est évident que l'on va avoir ce problème pour deux raisons :

- Soit parce qu'il y aura des étudiants qui seront positifs ou des professeurs
- Soit parce que des étudiants ou des professeurs seront ou auront été des personnes contact

Cela veut dire que nous devons avoir le matériel et les compétences adéquats pour aider les enseignants à faire de captation en direct, ce qui permettra aux étudiants qui ne peuvent pas venir en raison d'une quatorzaine de suivre les cours. Il est donc nécessaire qu'e.campus soit opérationnel dès les premiers cours de la rentrée car la semaine suivante il est possible qu'il y ait des promotions importantes avec des cas contacts (étudiants ou enseignants). Il faut au minimum pouvoir mettre sur la plateforme e.campus des documents pour les étudiants qui ne pourraient pas venir sur site tant que l'on a pas reçu le matériel permettant la captation.

Le doyen rappelle que lors de la réunion informelle de la semaine précédente, a été évoquée la possibilité d'enregistrer son cours. C'est une formule qui fonctionne bien. Il faut que e.campus soit opérationnel. Des créneaux de formations ont été demandés à la DIP.

Cette recommandation (enregistrer son cours ou prévoir un support à diffuser aux étudiants qui ne pourraient pas venir) sera ajoutée à la lettre destinée aux enseignants et au personnel administratif mais pas encore aux étudiants qui seront informés via un publipostage sur le site, ce qui sera plus léger.

Mme Scholastique remarque que dans la lettre est écrit « qu'en amphithéâtre, l'enseignant est autorisé à enlever son masque » et dans la revue de presse de l'Université est indiqué un troisième projet de circulaire pour la rentrée et dans ce projet il est noté que les enseignants doivent porter le masque en amphithéâtre ; il faut peut-être le prévoir.

Le doyen demande si un amphithéâtre toutes portes ouvertes reste un espace clos.

Mme Scholastique souligne que même dehors le masque doit être porté.

Le doyen précise qu'il faut le porter si les distances ne sont pas respectées.

Elle pose également la question suivante : « Si un enseignant est en quatorzaine ou malade, doit-il s'enregistrer de chez lui ? »

Le doyen répond que la quatorzaine ne doit pas empêcher de faire cours sauf si l'enseignant chercheur est souffrant, c'est une question d'apparition des symptômes et de leur lourdeur. Contact sera pris par l'ARS. Le fait d'être placé en quatorzaine n'interrompt pas l'obligation de délivrer un cours et cela sera possible à moins que le collègue en question ne soit pas équipé en matériel informatique. Il fera son cours à distance.

Mme Scholastique évoque en outre le cas d'un collègue vivant avec une personne vulnérable. Le doyen rappelle que là aussi il existe une procédure. Tout se ferait à distance mais il faut faire attention à la qualification de vulnérabilité. Mme Martineau ajoute qu'il faut, dans ce cas, passer par un médecin qui seul peut donner l'attestation de vulnérabilité. Le doyen précise qu'il y a des critères particuliers sur la notion de vulnérabilité en temps de Covid, critères listés sur le site du Ministère de la Santé et sur le site de l'Université.

Mme Abadie revient sur l'enregistrement des cours et plus généralement sur l'enseignement à distance. Les enseignants disposent-ils du matériel nécessaire ? Certains collègues ont des problèmes avec leur ordinateur (carte son, vidéo, carte son, etc.) ; peut-on être assisté ?

Mme Martineau répond que 50 ordinateurs portables ont été commandés qui pourront être prêtés aux enseignants afin qu'ils enregistrent leurs cours. Si l'enseignant est en quatorzaine, un prêt d'ordinateur est possible.

Mme Labarthe prévient que des enseignants voudraient faire, dès le début, les cours en distanciel. Les emplois du temps risquent de ne plus correspondre. Il paraît compliqué de demander à des étudiants d'être à la fois en distanciel et en présentiel car parfois les cours se suivent. Il n'est visiblement pas possible de se faire remplacer en cas de maladie, car il n'est pas possible de payer quelqu'un qui ferait le cours à votre place. Alors qu'en cas de congés maternité cela semble permis. Que se passe-t-il si un enseignant est souffrant ?

Le doyen répond que les emplois du temps ne sont pas virtuels mais correspondent aux moments où des étudiants sont censés être en classe ou en amphithéâtre :

- Projection en classe du cours à partir d'un ordinateur
- Ecoute par écouteurs (si pas d'écouteurs, possibilité de projeter le cours sur écran)

Mme Labarthe veut s'assurer que la rentrée se fait bien en présentiel, que c'est la règle.

Le doyen répond que la solution du présentiel a été plébiscitée par une très large majorité des enseignants-chercheurs en France et par la conférence des doyens. C'est pour cela qu'il a été fait du présentiel le principe. Mais il peut y avoir des exceptions c'est une évidence et c'est inscrit dans la lettre en deuxième page.

Mme Labarthe soulève l'hypothèse d'un enseignant malade et dans l'impossibilité de faire cours, est-il envisageable un remplacement par un ATER? Habituellement les cours sont rattrapés mais dans la situation actuellement cette solution semble plus difficile à mettre en place.

Le doyen pense qu'il faut rester dans ce cas sur la solution du rattrapage.

Mme Martineau précise qu'en cas d'arrêt maladie, l'Université ne nous verse pas d'heures complémentaires correspondant à l'arrêt maladie.

Mme Medjkane rappelle que le cas d'un professeur absent s'est déjà présenté et qu'il était effectivement remplacé par un ATER, mais un ATER déjà en poste.

Mme Brault aimerait un éclaircissement sur la définition de l'hybridation et sur l'aménagement des amphithéâtres.

Le doyen rappelle les règles de l'hybridation: Les amphithéâtres doivent être équipés d'un matériel spécifique qui permet une captation vidéo et audio du cours; l'idée étant de n'avoir devant soi que la moitié de l'effectif initialement prévu, l'autre moitié restant chez elle à suivre le cours en direct. La semaine suivante, les groupes sont inversés.

Tous les équipements ne sont pas encore disponibles pour les 4 amphithéâtres, ainsi que pour la salle Vedel et la grande salle de Fontenay. Pour Orsay, le matériel a été demandé par la faculté des Sciences dont nous occupons les locaux.

Laure Martineau rappelle que 50 ordinateurs portables équipés de caméras ont également été commandés qui pourront être prêtés aux chargés de TD pour diffuser leur cours sur e.campus à la moitié de la classe absente et aussi remis à des collègues ne seraient pas équipés.

Mme Abadie suggère d'installer des plexiglas sur les pupitres.

Le doyen rappelle que cela a été évoqué mais l'idée n'a été retenue, les pupitres étant loin (4 mètres) des premiers rangs.

Mme Groffe soulève le point sur le recrutement des chargés de TD quand ils ne sont pas doctorants. Les conditions de recrutement sont devenues drastiques, par exemple, il est très difficile pour un chargé de TD d'être autoentrepreneur, plus de possibilité d'avoir des élèves avocats, plus d'étudiants inscrits au CRFPA et qui ont un M2.

Le doyen répond que c'est un débat qui oppose la composante à l'agent comptable de l'université, à propos de l'interprétation de ce qu'est le « troisième cycle » ?

Les textes ne sont pas tous mis à jour sur la notion de troisième cycle et aujourd'hui la lecture qui est faite par l'agent comptable se fonde sur la notion de « LMD », la licence étant le premier cycle, le master le deuxième et le doctorat le troisième. De ce fait, il ne veut payer que des chargés de TD qui sont de niveau D.

Le texte concernant le recrutement des chargés de TD avait été rédigé avant la réforme LMD. À cette époque, le 3° cycle commençait à la 5° année d'études, donc de niveau équivalent à M2. Cette dernière interprétation est refusée par l'agent comptable. Or, c'est lui qui décide du déblocage des fonds.

M. Duroy précise qu'il travaille avec des chargés de TD extérieurs qui ne sont pas docteurs.

Le doyen ajoute que selon l'agent comptable il faut qu'ils soient inscrits en thèse et ceux qui ne le sont pas doivent être salariés. Doit-on passer outre et saisir la Présidente afin qu'elle tranche cette jurisprudence ou faut-il se plier aux exigences de l'agent comptable qui ne paiera pas personnes concernées ?

Le doyen propose d'insister sur le fait que nous sommes en manque de chargés de TD, que nous n'avons pas de vivier qui corresponde à ces nouveaux critères. Qu'il nous faut absolument recruter selon l'ancien modèle du troisième cycle, c'est-à-dire au niveau Master 2.

Mme Groffe pense qu'il faut effectivement passer outre ; mais peut-on recruter, dès à présent, des chargés de TD qui ne rentrent pas dans la nouvelle configuration ?

Mme Martineau précise qu'il y a un problème de responsabilité au niveau assurance et c'est aussi prendre le risque qu'ils ne soient pas payés.

Mme Scholastique expose la possibilité de neutraliser les nouvelles unités d'enseignement en licence (les ateliers); ce sont des ateliers qui en temps de confinement sont très difficiles à mettre en place notamment au niveau de l'emploi du temps; ces UE ne peuvent pas encore être considérées comme indispensables; ils représentent 1 ECTS en L2 et 2 ECTS en L3. Il n'est pas possible de lancer ces ateliers qui demandent une coopération importante entre enseignants et étudiants et des modalités spécifiques au niveau des emplois du temps dans les conditions actuelles.

Le doyen est d'accord avec cette proposition.

La neutralisation est votée à l'unanimité.

Mme Scholastique a travaillé avec Mme Cordebard au sujet des règles de conservation des ECTS en cas de redoublements.

Le doyen a proposé au Crous que la salle Penrose soit occupée pour agrandir le self et que soit réservée la brasserie pour les personnels administratifs et enseignants. Mais cela ne semble pas possible.

Mme Crespy-Faure précise que la BU doit ouvrir le 7 septembre et ne sera accessible que sur réservations, les étudiants devront réserver des plages de 2 heures qui seront renouvelables au cours d'une même journée, 137 places seront accessibles, les places pour les étudiants en situation de handicap leur restent réservées et des services spécifiques peuvent être mis en place sur demande à l'adresse de la BU. Les horaires tout le mois de septembre seront de 11h00 à 18h00, la plage horaire de 9h00 à 11h00 étant réservée à l'aération des locaux.

Mme Crespy-Faure ajoute qu'il y a un gros volume à aérer (1 300 m2 au sol) et qu'il n'est possible d'aérer qu'en ouvrant les issues de secours, les fenêtres s'ouvrent très peu (à peine 10 cm). L'implantation des collections va être totalement revue, la simplifier, l'alléger pour revoir également une nouvelle implantation de collection dans la salle des Masters recherche. Il n'y aura pas de salles de cours car elles serviront pour mettre les documents en guarantaine (24 heures).

Le doyen insiste sur l'importance de la décontamination des supports et des livres en particulier comme pour les copies.

Mme Cordebard voulait préciser que pour les cours mis à disposition sur e.campus, le principe est toujours le même c'est à dire que la première chose à faire est la modélisation de la formation dans Apogee puis l'inscription pédagogique des étudiants ou d'au moins un étudiant dans la formation et donc dans les différentes UE ce qui permet à la "moulinette" entre Apogee et e.campus de créer les espaces de cours.

Au fur et à mesure que les étudiants sont inscrits sur Apogée, ils sont déversés dans les cours ; dès que la formation est modélisée et les étudiants inscrits dans les différentes UE les espaces de cours sont créées et les étudiants sont rattachés automatique. En revanche ce qui n'est pas automatique c'est le rattachement des enseignants à leur espace de cours, c'est une opération qui doit être faite "à la main". Le principe serait que plusieurs collègues soient formés aussi bien au SREP qu'au SEVE pour pouvoir faire ces opérations qui représentent un très grand nombre de raccrochements d'enseignants afin qu'ils voient

leurs cours, tant que cette opération ne sera pas faite, les enseignants ne verront pas leurs cours. Etant donné qu'il y a de nouveaux codes et de nouvelles structures tout est à refaire par rapport à l'année dernière.

Concernant la modélisation, Mme Bouver et Mlle Charreire sont à 100 % pour les licences et espèrent avancer jusqu'au M1 d'ici le 10 septembre mais il y a aussi une urgence pour les M2 dont les cours vont se faire à distance.

M. Denis demande s'il ne serait pas possible que les responsables de formation déclarent les enseignants avec chacun des cours ?

Mme Cordebard pense que ce qui serait efficace c'est que les responsables de formation aient la main sur e.campus et qu'ils puissent accéder au cours. Le préalable étant la construction dans Apogée.

Mme Nicolas-Hémar rappelle que les licences c'est entre 100 et 300 étudiants et regrette l'absence totale d'aide de la DIP.

Mme Martineau rapporte les propos de la DIP: "ce sont aux enseignants de prendre leurs responsabilités". Il a été rétorqué qu'à l'UFR Jean Monnet cela ne fonctionnait pas de cette façon, certains enseignants sont très à l'aise, d'autres beaucoup moins et qu'il n'est pas possible d'agir de cette manière-là sur l'UFR d'où les formations qui ont été demandées pour le personnel administratif.

La difficulté étant que la personne qui nous a été affectée à la DIP étant en congé-maternité, nous n'avons plus personne. Il n'est pas question que M. Dubois recommence ce qu'il a fait au mois de mars dernier.

M. Gillet est d'accord sur les problèmes rencontrés avec la DIP. Il rencontre d'ailleurs des problèmes récurrents avec les cours mutualisés (le même document doit être inséré dans trois espaces différents).

Le doyen précise qu'il est demandé depuis très longtemps un poste d'ingénieur pédagogique.

Mme Charreire-Petit propose que pour le prochain conseil de faculté Mme Demachy et M. Peyrat soient invités pour un temps de discussion type.

Mme Cordebard répond à M. Gillet: Chaque formation et chaque parcours a une modélisation autonome dans la grande structure mais en revanche chaque formation fait appel à des UE communes et e.campus génère autant d'espaces que de parcours de formation: une UE qui est dans 4 parcours de formation va

être dupliquée 4 fois, il faut alors fusionner dans e.campus les 4 cours en question. Peut-être faudrait-il distribuer le tutoriel donné par la DIP aux enseignants concernés ?

Mme Martineau fait un point sur la formation e.campus : une session s'est déroulée en juillet et une autre devrait avoir lieu d'ici peu, il faut relancer. Il faut se fonder également sur les tutoriels à disposition.

Le doyen revient sur le parking quasiment vide, le parking couvert est donc utilisé; il est envisagé de placer des chalets pour les associations étudiantes afin qu'elles puissent proposer des animations pour pouvoir décentrer les points de concentration sur le campus ainsi que des tables de pique-nique.

Le doyen demande si tout le monde est favorable à l'envoi de la lettre une fois corrigée.

Le conseil approuve à l'unanimité.

La séance est levée à 11h45.